

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

Mémoire sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de Montréal 2008-2012

**Déposé à la Commission du conseil d'agglomération sur
l'environnement, le transport et les infrastructures**

Juin 2008

**Pour couvrir la réalité du centre-ville,
quatre projets porteurs sont recommandés**

- **Recyclage sur le domaine public**
- **Centre du réemploi**
- **Écocentre : une collecte itinérante**
- **Immeuble de neuf logements et plus – nécessité de traiter les résidus alimentaires selon le même rythme que pour les immeubles de huit logements et moins**

TABLE DES MATIÈRES

Recommandation

1. Contexte de l'arrondissement de Ville-Marie	4
2. Les projets à prioriser au centre-ville	4
2.1 Le recyclage sur le domaine public : investissement requis de 500 000 \$	4
2.2 Centre du réemploi	5
2.3 Une collecte itinérante pour un accès aux écocentres	5
2.4 Le traitement des résidus alimentaires – immeubles de neuf logements et plus	6

Annexe I Implantation de contenants de recyclage sur le domaine public – printemps 2008

Annexe II PDGMR – Le réemploi

1. Contexte de l'arrondissement de Ville-Marie

Chaque jour le centre-ville de Montréal qui est habité par près de 80 000 personnes, accueille 500 000 personnes en terme de travailleurs et de visiteurs. Pendant la saison estivale, une pluralité de grands événements métropolitains (Festival de Jazz, Juste pour Rire) et d'événements de quartier occupent les places publiques.

Quant au domaine bâti, les 52 000 logements recensés dans l'arrondissement se divisent à partie égale entre les immeubles de huit logements et moins, et neuf logements et plus.

2. Les projets à prioriser au centre-ville

À ce stade-ci de l'évolution du domaine de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, quatre projets porteurs devraient être priorisés pour le centre-ville avec le financement approprié :

- Le recyclage sur le domaine public.
- L'implantation du centre de réemploi.
- L'implantation de collectes itinérantes pour la livraison aux écocentres.
- La nécessité de traiter les résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements et plus selon le même rythme que les immeubles de huit logements et moins.

2.1 Le recyclage sur le domaine public : investissement requis de 500 000 \$

Un projet de recyclage pourrait être mis en œuvre dès 2009 avec l'installation de 300 contenants au centre-ville. Les coûts nets annuels à financer pour la Ville sont estimés à 500 000 \$ en utilisant la subvention du gouvernement du Québec pour les contenants, et la redevance de 37 % applicable aux coûts engendrés par la collecte des matières recyclables.

Déjà 25 unités sont installées en 2008 pour démarrer le type de collecte et donner ainsi un signal aux citoyens/travailleurs/visiteurs de l'importance du recyclage (document ci-joint).

2.2 Centre de réemploi

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) recommande la mise en place d'un centre de réemploi pour la réutilisation de vêtements, livres, appareils électroménagers, mobiliers, etc.

Nous privilégions grandement ce type de projet particulièrement dans l'arrondissement de Ville-Marie où la majorité des itinérants sont présents de même que les organismes majeurs tels que l'Accueil Bonneau, le Mission Old Brewery, les CLSC, les hôpitaux, etc.

De plus, la Société d'investissement de Sainte-Marie, nouvellement créée a pour mandat de faciliter les investissements dans ce quartier, notamment via la reconversion d'anciens immeubles dont la vocation commerciale ou industrielle a changé au fil des années.

Ainsi, le centre de réemploi pourrait être implanté pour desservir deux missions :

- Le réemploi et la récupération des objets.
- Le réemploi et la réinsertion des gens du milieu (Ville-Marie comporte 43,6 % des ménages qui vivent sous le seuil de la pauvreté).

2.3 Une collecte itinérante pour un accès aux écocentres

L'arrondissement de Ville-Marie ne dispose pas d'écocentre et a besoin d'accéder aux écocentres actuels ou aux nouveaux écocentres proposés par le PDGMR.

Cependant, un très grand nombre de résidents de l'arrondissement de Ville-Marie ne disposent pas d'automobiles pour se rendre à l'écocentre. Ceci est particulièrement important dans les quartiers de Sainte-Marie et Saint-Jacques.

Dans ce contexte, une collecte itinérante devrait être mise en œuvre, à être financé, notamment par les revenus des écocentres.

2.4 Le traitement des résidus alimentaires - immeubles de neuf logements et plus

Le PDGMR ne préconise pas de collecte de résidus alimentaires séparée de la collecte de déchets pour les immeubles de neuf logements et plus. Le traitement de ces résidus nécessitera alors une nouvelle usine qui ne sera mise en œuvre que plusieurs années plus tard.

De ce fait, étant donné que les immeubles de neuf logements et plus sont plus de la moitié du parc de logements de Ville-Marie, la moitié de la population du centre-ville ne pourra participer au recyclage des résidus alimentaires avant plusieurs années.

Pour combler cette lacune, l'arrondissement de Ville-Marie préconise la mise en œuvre de solutions alternatives qui permettraient de traiter au même rythme tous les citoyens du centre-ville, peu importe le logement qu'ils habitent.

ANNEXE I



Implantation de contenants de recyclage sur le domaine public – printemps 2008

Faisabilité du projet

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
Direction des travaux publics
Le 12 février 2008

Serge Gamelin, ing.,
Chef de section

1. Mise en contexte

Dans le but de poursuivre ses efforts au niveau du recyclage, l'arrondissement de Ville-Marie propose de mettre de l'avant un projet pilote afin d'installer des contenants pour matières recyclables sur le domaine public.

Dans un premier temps, environ 25 contenants seront installés au printemps 2008 dans les rues puis à la lumière des résultats obtenus nous poursuivrons l'implantation s'il y a lieu, dans approximativement 300 îlots sur rue et dans les parcs.

Rappelons tout d'abord, que durant l'année 2001, plus d'une centaine de gros contenants de recyclage appelés communément **poubelles OMG** ont été installés sur les trottoirs de la Ville de Montréal dont plusieurs dans notre arrondissement. Ces contenants avaient 3 compartiments – un premier pour le verre le plastique le métal (VPM), un deuxième pour le papier et le carton et un dernier pour les déchets non recyclables. En juin 2006, plusieurs difficultés ont entraîné le retrait de tous ces contenants notamment à cause de :

- La contamination du papier par des liquides;
- La contamination de côté « recyclage » par des déchets non recyclables;
- La fragilité des portes et de leur verrouillage à clés qui brisaient souvent et restaient ouvertes suite aux nombreuses vidanges;
- La difficulté de bien coordonner la vidange du côté « déchets » par nos cols bleus et le côté recyclage par l'entreprise privée de recyclage, pour maintenir une propreté continue, la semaine et la fin de semaine;
- Difficultés contractuelles, relatives aux sommes d'argent récoltées par l'affichage de publicité sur ces contenants, entre la Ville et la compagnie OMG;

Le présent projet pilote vise l'installation de 25 contenants de dimension moyenne uniquement pour le recyclage. Ces contenants pourraient avoir deux compartiments soit un premier pour le verre/plastique/métal et l'autre pour le papier/carton. Ces contenants pourraient également avoir un compartiment unique puisque de toute façon les matières seront transportées dans un camion-tasseur de façon pêle-mêle au site de traitement.

Aucune publicité ne sera affichée sur ces contenants.

D'autre part, les nombreux paniers à déchets actuels continueront de recevoir les déchets non recyclables.

Au début de l'année 2008, le Ministère du développement durable et de l'environnement offre à toutes les villes du Québec, un programme spécifique pour l'installation de contenants permettant le recyclage sur le domaine public. En sus des critères relatifs au modèle et au volume du contenant de recyclage, le ministère fournit une subvention pouvant aller jusqu'à **750\$** par îlot d'installation.

C'est la **Table pour la récupération hors foyer (1)** appuyée de **GAÏA Environnement** qui assure sa mise en œuvre. La responsable chez **GAÏA Environnement** est Mme Sophie Bergeron.

Le site Internet permettant l'inscription au programme de même que les renseignements concernant l'achat des contenants sont en ligne depuis le 4 février 2008.

Chaque ville (ou arrondissement) peut bénéficier d'une subvention maximale calculée sur la base de 0,50\$ par résident. Dans Ville-Marie, la subvention maximale serait d'environ 39 000\$ (78 876 résidents). Cependant, Mme Bergeron nous informe que les subventions pour les centres-villes devront être calculés de façon différente pour tenir compte de l'achalandage accru.

(1) La Table pour la récupération hors foyer est un organisme à but non lucratif composé de partenaires des secteurs public, privé et associatif ayant comme objectif commun l'optimisation des performances de la récupération des matières recyclables consommées hors foyer.

2. Description du projet pilote

Les 25 premiers contenants seront installés dans les rues commerciales achalandées à raison d'un contenant par intersection, et près de quelques stations de métro. Vous trouverez à l'**annexe 1** la liste de ces endroits.

Dans un deuxième temps, l'installation de quelque 300 contenants s'effectuerait dans les secteurs suivants :

- Aux autres endroits achalandés des rues commerciales et ce, également à raison d'un contenant par intersection (ou îlot);
- Les autres endroits achalandés tels que l'îlot Voyageur, la place Bonaventure, le Centre Bell, l'UQUAM, les stations de métro etc.;
- La place Jacques-Cartier et le Vieux-Port (selon l'approbation du Service de la mise en valeur du Territoire et du Patrimoine).

2.1 Critères relatifs au choix du contenant

Quant au type de design du contenant, celui-ci doit correspondre aux critères du programme québécois ainsi qu'aux exigences esthétiques de notre arrondissement. Le volume des compartiments doit tenir compte du fait que l'on prévoit effectuer quotidiennement la vidange des contenants, dans ces endroits achalandés. Des sacs devront également être placés dans ces contenants pour en faciliter la vidange et y maintenir un niveau de propreté accru.

Le contenant recherché doit respecter les critères suivants :

➤ Esthétique

Couleur et forme agréable pour y attirer le regard et susciter chez les passants le désir de poser un geste de recyclage.

➤ Capacité

Le volume devrait se situer entre 60 et 100 litres par compartiment. L'augmentation du volume de 60 à 100 litres fait diminuer le nombre de vidanges hebdomadaire, mais il fait augmenter les risques d'accidents de travail, dû au poids additionnel à manœuvrer.

➤ Dimension

La profondeur du contenant doit laisser un espace libre de 1,4 m pour permettre le passage des appareils de nettoyage et de déneigement.

➤ Matériau de fabrication

L'extérieur du contenant doit être fait d'un métal résistant (fer galvanisé, acier etc.),

Les compartiments eux, peuvent être en métal ou faits de polymère.

➤ Nombre de compartiments

Puisque le traitement peut s'effectuer sur des matières « pêle-mêle », il est possible de combiner le compartiment P/V/M et celui du P/C.

Nous recherchons idéalement un contenant possédant deux modèles : un premier ayant 1 seul compartiment et un deuxième modèle semblable ayant 2 compartiments. Si l'espace le permet, nous éliminerons une poubelle à déchets existante et installerons un contenant à 2 compartiments. Aux autres endroits la poubelle à déchets ne sera pas enlevée et nous installerons un contenant à 1 seul compartiment.

➤ Système de verrouillage

Un système de verrouillage devra être présent sur le contenant, à clefs de préférence. Ce critère est actuellement remis en question, puisque les contenants consignés pourraient plus facilement être récupérés par les itinérants s'il n'y avait pas de système de verrouillage. La facilité et la rapidité de la vidange y seraient également accrus.

➤ Ancrage

Des trous dans la base du contenant doivent permettre de le fixer solidement au sol.

➤ Prix

Compte tenu des sommes totales impliquées, ainsi que de la subvention admissible le prix du contenant doit s'approcher des 750\$.

2.2 Choix du contenant

Afin de trouver le type de contenant rencontrant les critères mentionnés ci-dessus, deux options s'offrent à nous. La première option consiste à engager une firme pour un design « sur mesure ». La deuxième option consiste à trouver le meilleur équipement sur le marché parmi la liste des équipements autorisés sur le site Internet de **GAÏA Environnement**. Cette deuxième option est retenue dans la présente étude.

Les deux contenants qui viennent en tête de liste selon les critères ci-dessus sont les suivants :

1. La DUO URBAN de la compagnie Nova Envirocom (voir Annexe 2). Une présentation sera faite mercredi le 13 février par M. Pierre Morency président de Nova Envirocom au 800 de maisonneuve.
2. L'AT-202 (ou AT-203) de la compagnie AL Airtek (voir Annexe 2). Trois contenants de ce modèle ont été installés dans le parc du Mont-Royal.

Installation des contenants

Les contenants seront installés à la fin du mois d'avril par nos employés cols bleus de la division Voirie. Nous estimons le coût unitaire d'installation à 50\$ chacun.

Achat des sacs de plastique

Pour ce qui est des sacs, le nombre annuel requis est de 180 000 si le contenant possède deux compartiments, et ce, à 0,14\$ chacun.

Fréquence de la vidange

La fréquence de la vidange des contenants doit être quotidienne de avril à octobre, mais peut être 3-5 fois par semaine de novembre à mars. Ainsi, nous estimons à 300 le nombre de vidanges annuels par contenants soit au total 90 000 vidanges pour les 300

contenants. Pour le projet pilote, les 25 contenants pourraient être vidangés au moyen d'une camionnette munie d'une bâche du 1^{er} avril à la fin du mois de décembre soit environ 225 vidanges pour ces 8 mois.

2.3 Coûts de la collecte

Option 1 - Par l'entreprise privée

Une discussion informelle avec des responsables de l'entreprise ColSel nous a appris qu'ils seraient intéressés à soumissionner pour effectuer la collecte des 300 contenants éventuels. M. Leboeuf de la firme ColSel a estimé le prix unitaire de la collecte à 8,50\$ /contenant, sur la base des informations que nous lui avons fournies. Ce prix très élevé est justifié par les raisons suivantes :

- Le surtemps à payer aux employés les fins de semaine et lors de jours de congé;
- L'importance de la circulation sur nos rues du centre-ville;
- L'ouverture à clefs des contenants et leur fermeture;
- L'installation de sacs (selon le nombre de compartiments) après la vidange;

Le coût annuel pour vidanger 300 fois chaque contenant est donc de 2500\$.

Seul un appel d'offres permettra de déterminer le prix exact, mais M. Claude Marrié nous informe que l'entreprise Écho-logique se montre également intéressée pour effectuer la collecte. D'autres entreprises telle que Les Maronniers, pourraient également soumissionner à notre éventuel appel d'offres.

Option 2 - En régie

En 2009, le renouvellement des contrats de collecte (Déchets et Collecte Sélective), pourrait être une occasion d'effectuer la collecte des matières recyclables en régie, selon le directeur des travaux publics M. Jean-Paul Magna.

Les coûts estimés pour la collecte des matières recyclables en régie sont de 6,50\$

par contenant incluant les avantages accessoires. Ce coût unitaire est basé sur les hypothèses suivantes :

- Une équipe affectée à la collecte comprend un chauffeur opérant un camion-tasseur accompagné d'un seul journalier;
- Le taux horaire d'un camion-tasseur est de 54\$ (réf. André Guité, Division du matériel roulant);
- Les taux horaires d'un chauffeur et d'un journalier sont de 23,74\$ et de 20,95\$ respectivement;
- Deux camions-tasseurs sont requis puisque chaque camion-tasseur vidange 150 contenants par jour de travail de 8 heures;
- Le coût des avantages sociaux des employés cols bleu est de 50%;

2.4 Site de traitement

Pour l'année 2008, il existe deux endroits à Montréal où il est possible de transporter les matières recyclables pour fins de traitement :

- Premièrement au Complexe Environnemental St-Michel qui est opéré par la société Rebutis Solides Canadiens (RSC). Les matières recyclables acceptées doivent au préalable avoir été séparées (V/P/M et P/C). Ses heures d'ouverture sont du lundi au vendredi seulement, de 7 heures à minuit.
- En deuxième lieu, il y a l'usine de traitement Récupération Nord-Ben (Groupe EBI) qui accepte déjà les matières recyclables de façon pêle-mêle. Récupération Nord-Ben est située à Joliette; son site de transbordement sur la rue Lakefield dans l'est de Montréal est ouvert du lundi au vendredi de 7 heures à minuit 50, et le samedi de 7heures à 23heures 50.

Pour la présente étude de faisabilité, les heures d'ouverture et le traitement des matières recyclables favorisent le choix de l'usine de Récupération Nord-Ben. Cependant, il y aura lieu de prendre des arrangements pour la journée du dimanche, c'est-à-dire :

- Négocier avec Récupération Nord-Ben pour l'ouverture du site Lakefield le dimanche;

ou

- Conserver les matières recyclables dans les camions-tasseur du samedi après la collecte jusqu'au lundi matin.

2. 5 Volume annuel de matières recyclables

Selon une étude de l'entreprise Consortium Écho-logique, un contenant devrait générer annuellement environ 0,8 tonnes métriques de matières recyclables. Ainsi les 300 contenants éventuels généreront 240 tonnes métriques de matières dont le coût de traitement est de 50\$ la tonne.

2.6 Coûts de nettoyage des îlots

De plus, les coûts annuels de nettoyage au boyau à haute pression sur le pourtour des îlots sont de 30\$ par contenant.

2.7 Coûts annuels d'entretien

Si nous anticipons une durée de vie utile de 10 ans de ces contenants, les frais récurrents de réparations sont par conséquent, estimés à 10% de leur coût d'achat.

2.8 Campagne de communication

La Direction des affaires publiques et relations avec les citoyens devra diffuser au public vers la mi-mars les informations qu'elle jugera pertinente à ce projet. Des affiches indiquant le nom de notre arrondissement ainsi que le logo de la campagne de propreté pourraient y être apposés.

Finalement, un mécanisme serré de monitoring doit permettre de vider au besoin, sur un simple appel téléphonique, tout contenant qui déborde.

3. Coûts du projet

Pour les 25 premiers contenants du projet pilote

	Quantité	Prix	Unité de mesure du prix	Sous total avant subv.	Sous total après subv.
Contenants	25	800 \$	l'unité	20 000 \$	1 250 \$
Collecte en régie	25	1 463 \$	par panier (8 mois)	36 563 \$	23 034 \$
Traitement	20	50 \$	par tonne	1 000 \$	1 000 \$
			Total	57 563 \$	25 284 \$

Pour les 300 contenants éventuels

	Quant.	Prix	Unité de mesure du prix	Sous total avant subv.		Sous total après subv.	
				Collecte en régie	Collecte privée	Collecte en régie	Collecte privée
Contenants	300	800 \$	l'unité	240 000 \$	240 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Installation	300	50 \$	l'unité	15 000 \$	15 000 \$	9 450 \$	9 450 \$
Achat de sacs	180 000	0,14 \$	l'unité	25 200 \$	25 200 \$	15 876 \$	15 876 \$
Collecte privée	300	2 550 \$	par panier annuell.	-	765 000 \$	-	481 950 \$
Collecte en régie	300	1 936 \$	par panier annuell.	580 800 \$	-	365 904 \$	-
Traitement	240	50 \$	par tonne	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$
Remplacement Bris	30	800 \$	l'unité (10% bris)	24 000 \$	24 000 \$	15 120 \$	15 120 \$
Entretien des abords	300	30,00 \$	annuel	9 000 \$	9 000 \$	9 000 \$	9 000 \$
					1 090 200		
				Total	906 000 \$	\$	442 350\$
							558 396 \$

Vous trouverez à la colonne **Sous total après subvention** les coûts réduits du projet pilote, puisqu'une subvention maximale de 750,00\$ sera disponible pour l'achat des contenants et qu'une redevance de 37% est également applicable sur les coûts engendrés par la collecte de matières recyclables (Loi 102).

4. Calendrier de réalisation

Le calendrier de réalisation des étapes est le suivant :

		2008					
Étape	Détails	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai à Décembre	
Rapport de faisabilité du projet	Identifier le contenant, collecte, traitement, coût, financement						
Approbation du projet par l'administration							
Type de contenants	Identifier le design, devis (consortium écologique) GAÏA, MDDE, Recyc-Québec						
Liste des endroits	Projet pilote sur 25-30 endroits Établir les endroits cibles: rue, parcs, autres						
Collecte	Appel d'offres pour le choix d'un entrepreneur (fréquence, horaire, etc...)						
Traitement	Identifier tonnage S'entendre avec Direction Développement Durable						
Coût -Financement	Subventions (limites permises) Coût de collecte Établir impact budgétaire						
Livraison des contenants Début avril							
Installation des 25 contenants Fin avril							
Communication Mi avril	Plan de communication pour faire connaître projet						
Monitoring Début mai à décembre	Établir les responsables Suivi régulier - éviter les débordements Coordonnées de l'entrepreneur						

5. Outils de contrôle - monitoring

La réussite de ce projet d'installation de contenants de matières recyclables passe nécessairement par le suivi quotidien des volumes qui y sont déposés. Les contremaîtres de secteur de la division Voirie, doivent être les yeux sur le terrain pour s'assurer que ceux-ci ne débordent pas. Rappelons qu'une des raisons du retrait des poubelles **OMG**, était la difficulté d'y maintenir un niveau de propreté adéquat.

Les coordonnées du responsable de la vidange seront fournies pour qu'un débordement de panier soit corrigé le plus tôt possible, tout particulièrement la fin de semaine et durant les jours de congé.

Liste des 25 endroits

RUE	INTERSECTION	COIN	ENTRE RUE	ET RUE	CÔTÉ	COMMENTAIRE
	DE LA					
ST-LAURENT	GAUCHETIÈRE	S/O				QUARTIER CHINOIS
ST-LAURENT	STE-CATHERINE	S/E				ENDROIT PASSANT
ST-LAURENT	ST-NORBERT	N/E				THÉÂTRE JUSTE POUR RIRE
STE-CATHERINE			ST-CHRISTOPHE	ST-ANDRÉ	N	MÉTRO/ PLACE DUPUIS
STE-CATHERINE	AMHERST	S/E				ENDROIT/ PASSANT
STE-CATHERINE	BEAUDRY	N/E				MÉTRO
STE-CATHERINE	PANET	S/O				PARC
STE-CATHERINE			CARTIER	DORION	N	MÉTRO
FRONTENAC	ONTARIO	S/E				MÉTRO
DE				ALEXANDRE		
MAISONNEUVE			DE CHAMPLAIN	DE SÈVE	S	TVA
DE						
MAISONNEUVE			ST-CHRISTOPHE	ST-ANDRÉ	S	PLACE DUPUIS/ MÉTRO
DE						
MAISONNEUVE			ST-HUBERT	BERRI	S	PARC ÉMILIE GAMELIN
ST-DENIS	DE MAISONNEUVE	S/O				CÉGEP / PASSANT
ST-LAURENT	DE MAISONNEUVE	S/E				MÉTRO
ONTARIO	ST-DENIS	N/O				CÉGEP / PASSANT
ONTARIO	BERRI	S/E				ÎLOT VOYAGEUR
ST-DENIS	RENÉ LÉVESQUE	S/O				HÔPITAL
RENÉ						
LÉVESQUE	ST-DENIS	S/O				CÉGEP / PASSANT
RENÉ						
LÉVESQUE	PAPINEAU	N/O				STATION RADIOPASSANT
PAPINEAU	ONTARIO	N/O				ENDROIT PASSANT
BERRI	ONTARIO	S/E				AUTOBUS VOYAGEUR
ST-HUBERT	STE-CATHERINE	N/O				PARC ÉMILIE GAMELIN
STE-CATHERINE	ATWATER	S/E				METRO
STE-CATHERINE			LAMBERT-			
			CLOSSE	DU FORT	S	COLLEGE
STE-CATHERINE	GUY	N/E				METRO
GUY	MAISONNEUVE	S/O				UNIVERSITÉ
STE-CATHERINE	DRUMMOND	N/E				COMMERCE
STE-CATHERINE	UNIVERSITÉ	N/E				METRO

Légende : Fond gris – Secteur Est Fond jaune – Secteur Ouest

Contenant – modèles retenus

Duo –Urban

AT-202

Répertoire des équipements conformes de la table pour la récupération hors foyer

LA DUO URBAN - corbeille extérieure (et intérieure)

Numéro de l'équipement **TA-NODUO01**

Fabricant Veneta Plastica

Distributeur NOVA Envirocom

Prix **639 \$**

Remise applicable **639 \$**

(Les remises seront effectuées sur
présentation de pièces justificatives)

Fiche technique

- Dimensions - Diamètre Bas 49 - Haut 54,5 cm
- Hauteur 86 cm

- Capacité totale 120 litres

- Capacité par compartiment 60 litres

- Nombre de compartiments 2

- Matériau de fabrication

Compartiments Fer galvanisé avec
peintures polyuréthaniques

Couvercle Fer galvanisé avec
peintures polyuréthaniques

- % matériau recyclés Indéterminé

- Lieu de fabrication Italie

- Lieu d'assemblage Québec

Informations pour la collecte

Structure interne pour séparer les
compartiments

Les compartiments peuvent accueillir un sac
qui s'accroche au support

Répertoire des équipements conformes de la table pour la récupération hors foyer

L'AT-202 - Îlot extérieur

Numéro de l'équipement **TA-NIAT201**

Fabricant AL Airtek

Distributeur NI Environnement

Prix **615 \$**

Remise applicable **615 \$**

(Les remises seront effectuées sur présentation de pièces justificatives)

Fiche technique

- Dimension 55 x 43,2 x 113 cm
- Capacité totale 200 litres
- Capacité par compartiment 100 litres
- Nombre de compartiments 2
- Matériau de fabrication

Compartiments Tôle d'acier calibre 20

Doublure Métal (*Doublures en option)

Couvercle Tôle d'acier calibre 22

- % matériau recyclés 25 %
- Lieu de fabrication à venir
- Lieu d'assemblage à venir

Caractéristiques

Pour le tri sélectif des matières résiduelles,
jusqu'à 6 compartiments

Évite la contamination

Disponible sur pattes ou sur roulettes

Les ouvertures de forme ovale (16 x 20 cm) ont un fermoir à contrepoids et incluent

l'inscription des matières à déposer

Dispositif sur le couvercle pouvant accueillir un cadenas

Vaste choix de couleurs

Informations pour la collecte : Des doublures rigides métalliques de 22,9 x 35,6 x 73,7 cm de haut en option

On peut ajouter une serrure

ANNEXE II

3 LE RÉEMPLOI

La pratique du réemploi connaît un important regain de popularité. Un nombre sans cesse croissant de personnes de tous âges découvrent des établissements qui offrent une grande variété d'objets dans un excellent état, à une fraction du prix d'un article neuf. La mode « vintage » et l'écodesign, où l'on fabrique de nouveaux objets à partir de matériel récupéré, contribuent à l'éclosion de la créativité qui fait la renommée de Montréal.

L'agglomération encourage le réemploi de diverses manières : en publiant depuis 1993 le *Guide du réemploi* (intégré en 2007 au magazine *Couleur Bazar*), un répertoire des adresses du réemploi ; en facilitant l'utilisation des écocentres pour acheminer les articles ; et en créant le Collectif montréalais pour le réemploi, un lieu de concertation dont le but est de faire reconnaître et de promouvoir le travail des organismes travaillant à la récupération et au réemploi.

Près de 450 entreprises sont déjà actives dans le secteur du réemploi, en majorité des petites entreprises du secteur privé, mais aussi quelques grandes entreprises d'insertion qui traitent des volumes importants de matières destinées au réemploi. Il demeure néanmoins un fort potentiel à exploiter, et le gouvernement du Québec a choisi, pour le développer, de soutenir les entreprises d'économie sociale (EES) actives dans le secteur de la récupération et de la valorisation des matières résiduelles.

Bien qu'elles soient présentes dans tous les secteurs du réemploi, les EES sont particulièrement actives dans le secteur de la récupération des vêtements. On estime à 27 700 tonnes la quantité de textiles et vêtements récupérés dans la région de Montréal¹⁶, la quasi-totalité de cette récupération étant faite par les EES. Toutefois, environ 40 % doivent ensuite être éliminés, faute de pouvoir être réutilisés ou valorisés ; la quantité réelle de textiles et vêtements réemployés serait donc de l'ordre de 16 600 tonnes.



¹⁶ Source : Plan de développement pour la mise en valeur des produits de textile et d'habillement soumis à RECYC-QUÉBEC dans le cadre de ses travaux avec la filière sur les produits de textile et d'habillement, Chamard et Associés en collaboration avec Transfert Environnement, 2006.

Le réemploi occupe une part croissante de l'économie montréalaise, qui regroupe en 2006 près de 450 établissements dont le chiffre d'affaires global est de 90 M\$ et qui emploient environ 1 000 personnes. Près de 57 000 tonnes d'articles usagés de toutes sortes y transitent annuellement, dont environ les deux tiers, soit 38 000 tonnes (47 millions d'articles), sont réutilisés.

CATÉGORIE D'ARTICLE	POIDS ANNUEL ESTIMÉ (K0)	%
Vêtements et accessoires	2 944 338	54,8
Livres et documents	1 223 647	22,7
Appareils électroménagers	386 610	7,2
Mobilier et décoration	316 390	6,0
Petits appareils électriques	117 400	2,2
Informatique et télécommunication	109 468	2,0
Jouets et jeux	102 664	1,9
Articles de sport	90 141	1,7
Enregistrements audio-vidéo	45 471	0,8
Antiquités	33 560	0,6
Outils manuels et électriques	7 068	0,1
Instruments de musique	650	< 0,1
Matériaux de construction et quincaillerie	1 550	< 0,1
TOTAL	5 378 957	100

TABLEAU 3 : PROPORTION DU POIDS DES ARTICLES REÇUS PAR LES ORGANISMES DE RÉEMPLOI DE L'ÎLE DE MONTRÉAL¹⁷

¹⁷ Source : Caractérisation des matières du réemploi, NE Environnement, 2006.



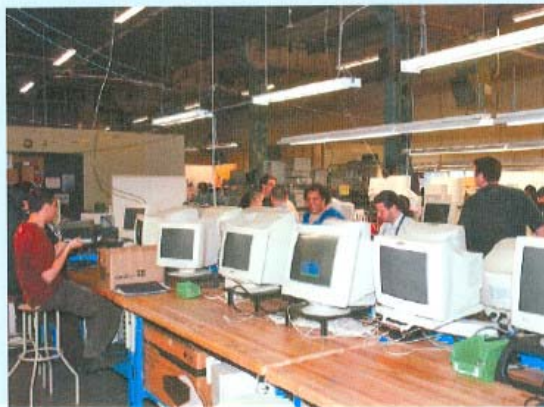
MESURE SUGGÉRÉE PAR LE PLAN MÉTROPOLITAIN

La CMM invite les autorités locales à collaborer avec les organismes sociaux et communautaires pour optimiser les services de récupération et de réemploi actuellement offerts par ces organismes. La CMM s'inscrit ainsi dans la continuité de la Politique québécoise, où l'on peut lire que les EES « doivent occuper une place de choix dans la gestion durable des matières résiduelles ».

UN PLAN POUR SOUTENIR L'ACTION DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC LE COLLECTIF MONTRÉALAIS POUR LE RÉEMPLOI

L'agglomération peut soutenir l'action des EES de multiples manières en élargissant les services et le soutien offerts à travers le Collectif montréalais pour le réemploi.



SECTION 1 : SOUTENIR L'ACTION DE LA POPULATION

ACTION 3.1

METTRE À JOUR LE RÉPERTOIRE DES ADRESSES DU RÉEMPLOI

Le *Guide du réemploi*, publié par la Ville de Montréal, a été intégré en 2007 à une nouvelle publication traitant des SFM, *Couleur Bazar*. Celle-ci inclut le *Répertoire des adresses du réemploi*. Mis à jour annuellement, il servira à stimuler le don d'articles variés en plus grande quantité et la demande de biens réutilisables.

ACTION 3.2

EXPLOITER UN CENTRE DU RÉEMPLOI

Ce lieu central de conditionnement et d'entreposage résoudra plusieurs des problèmes vécus par les établissements du réemploi. Il servira à la fois de lieu d'échange entre les établissements du réemploi et de plaque tournante où les articles provenant entre autres des écocentres et de la fourrière municipale pourront être conditionnés et acheminés à l'établissement le mieux adapté à sa mise en marché, compte tenu de sa nature et de son état.

ACTION 3.3

FINANCER UNE PARTIE DES FRAIS D'ÉLIMINATION DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE DU COLLECTIF MONTRÉALAIS POUR LE RÉEMPLOI

Les organismes doivent inévitablement éliminer une partie des objets invendus qu'ils ont collectés auprès des citoyens. Ces objets auraient été autrement collectés et éliminés aux frais de l'agglomération. Le financement des coûts associés à l'élimination améliorera la santé financière des organismes.



ACTION 3.4

IMPLANTER DES MÉCANISMES DE COLLECTE PROPRES AU RÉEMPLOI
DIVERS TYPES DE MÉCANISMES SONT PROPOSÉS :

- proposer des collectes, à domicile, des matières destinées au réemploi à partir des écocentres;
- offrir des collectes itinérantes (écocentre mobile) coordonnées par les écocentres qui recueilleraient aussi bien les matières destinées au réemploi que celles provenant des activités de construction, de rénovation et de démolition.

ACTION 3.5

ACHEMINER DES BIENS MOBILIERS USAGÉS DES MUNICIPALITÉS
VERS LES ORGANISMES MEMBRES DU COLLECTIF MONTRÉALAIS
POUR LE RÉEMPLOI

Ces organismes utiliseront les articles reçus pour répondre à leurs propres besoins ou alors les offriront à leur clientèle. La Ville de Montréal a effectué avec succès un projet de ce type en 2006.

PROGRAMMES INNOVATEURS

Les pistes décrites ici sont encore en développement. Au-delà de leur contribution, somme toute limitée à l'augmentation de la proportion des matières résiduelles réemployées, elles pourraient contribuer par effet d'entraînement à créer de nouvelles habitudes dans la population.



ACTION 3.6

ACHEMINER DES MATÉRIAUX ET DES BIENS MOBILIERS PROVENANT DES
INDUSTRIES, COMMERGES ET INSTITUTIONS, VERS LE MILIEU DES ARTS

Ce projet a fait l'objet d'une expérience pilote à l'occasion de la Semaine québécoise de réduction des déchets d'octobre 2007. Bâti selon un modèle qui existe à New York depuis 1978, il permettra de transférer des matériaux et des biens mobiliers qui serviront de matériel de base à la création artistique, et de meubler les locaux des organismes dédiés aux arts, des écoles et institutions d'enseignement de tous les niveaux ainsi que de tout organisme engagé dans des activités artistiques.

ACTION 3.7

FINANCER LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT
POUR LES PRODUITS DU TEXTILE POSTCONSOMMATION

L'agglomération, de concert avec des partenaires tels RECYC-QUÉBEC et le Centre de recherches industrielles du Québec, explore la possibilité de transformer le textile en un matériau de construction, ce qui permettrait de réutiliser la totalité des textiles et vêtements qui seraient autrement enfouis.

ANNEXES

CENTRE DU RÉEMPLOI

CAPACITÉ	5 000 t/année
INTRANTS	biens et matières réutilisables
EXTRANTS	biens et matières réutilisés
SUPERFICIE	4 000 m ²
DURÉE DE VIE	20 ans minimum
COÛTS D'IMMOBILISATION	5 000 000 \$

DESCRIPTION DE LA TECHNOLOGIE ET DES INFRASTRUCTURES

Technologie : le centre reçoit des biens réutilisables en vue de leur réparation, de leur revente aux citoyens ou de leur tri et de leur envoi vers d'autres organismes spécialisés en réemploi. Le centre du réemploi, qui se veut une vitrine pour promouvoir et donner de l'information sur le réemploi, coordonnera les efforts de réemploi dans l'agglomération.

Infrastructures : le centre du réemploi est un bâtiment qui est constitué d'un entrepôt, d'une aire de vente, de bureaux, d'une aire de formation et de réparation de biens réutilisables. Le projet consiste à construire, ou à acquérir et à rénover de façon écologique un bâtiment existant.